Envoyé en préfecture le 03/06/2026
Reçu en préfecture le 03/06/2026
Publié le
ID : 029-212901409-20260528-2026_079-DE

COMMUNE DE MAIRIE DE LOPERHET

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :
En exercice : 27
Présents : 22
Votants : 26

Le 28 mai 2026, le Conseil municipal de la Commune de Mairie de Loperhet s'est réuni mairie sous la présidence de Nathalie GODET, suivant convocation transmise le mercredi 20 mai 2026 par voie dématérialisée.

En présence de : DO CARMO Raphaël, DROFF Vincent, GODET Nathalie, GONZALEZ Victor, JEZEQUEL Marie-Hélène, JORON Adrien, JOSSO Gwendal, KERBIRIOU Delphine, KERBRAT Jean-Yves, KERNIVINEN Béatrice, L'EOST Ana, LE BOT Pascale, LE BRAS Dominique, LE GALL Mickael, PAUGAM Carine, PERROT Christelle, QUOY Marie-Jo, RIOU Adrien, ROCLE Rodolphe, ROQUEFORT Maripol, SALAUN Bruno, SERVEL Philippe
Excusé ayant donné procuration : CRUSIAUX Florian à GODET Nathalie, GUENGANT Catherine à DO CARMO Raphaël, REBOLLO Louisette à PERROT Christelle, ZOLLI Emilie à KERBRAT Jean-Yves
Absents : LE FEVRE Thierry

Secrétaire de séance : LE GALL Mickael

2026-079 - DON DE MATÉRIEL AU CNRL

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2122-21 et suivants relatifs aux attributions du Conseil municipal,

VU le Code général de la propriété des personnes publiques, notamment ses articles L. 3111-1 et suivants relatifs à la gestion du domaine public et privé des collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil municipal en date du [date précédente si applicable] relative à la gestion du patrimoine communal,

VU le rapport de Monsieur le Maire en date du 26/05/2026 présentant la liste du matériel communal inutilisé et proposant son attribution au CNRL,

CONSIDÉRANT qu'il appartient au Conseil municipal de statuer sur l'affectation des biens mobiliers communaux devenus sans usage pour les services municipaux,

CONSIDÉRANT que la mise à disposition de ce matériel aux associations locales, sous forme de don, permet de prolonger son utilité tout en soutenant les initiatives associatives sur

Envoyé en préfecture le 03/06/2026
Reçu en préfecture le 03/06/2026
Publié le
ID : 029-212901409-20260528-2026_079-DE

le territoire communal,

CONSIDÉRANT que les associations bénéficiaires ont été identifiées en fonction de leurs besoins exprimés et de leur ancrage local, garantissant ainsi une utilisation pertinente et durable des biens cédés,

CONSIDÉRANT que la liste du matériel proposé, établie par les services municipaux, a été communiquée préalablement aux associations concernées pour validation de leur intérêt,

CONSIDÉRANT qu'un inventaire précis des biens a été réalisé, incluant leur état et leur valeur résiduelle, conformément aux règles de gestion du domaine communal,

CONSIDÉRANT que cette opération s'inscrit dans une démarche d'économie circulaire et de solidarité territoriale, en évitant le gaspillage et en renforçant les liens entre la commune et son tissu associatif,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE

1. D'approuver le principe du don du matériel communal inutilisé, tel que listé en annexe à la présente délibération, aux associations suivantes :
    - CNRL

2. D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous actes et documents nécessaires à la réalisation de ces dons, y compris les conventions de transfert de propriété le cas échéant.

3. De charger Monsieur le Maire de notifier la présente décision aux associations bénéficiaires et d'organiser la remise effective du matériel dans un délai de deux mois à compter de la date de la délibération.

4. De préciser que les biens donnés le sont à titre gratuit, sans contrepartie financière, et que les associations bénéficiaires s'engagent à affecter les recettes des reventes au bénéfice de l'activité associative.

Fait et délibéré à [Nom de la Commune], en séance du Conseil municipal.

Pour : 26 Contre : 0 Abstention : 0

Fait et délibéré le 28 mai 2026

Le président de séance,
Nathalie GODET

Le secrétaire de séance,
Mickael LE GALL